



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 37826

### Texte de la question

M. Jacques Bascou \* appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour la promotion de la culture occitane de la diminution drastique du nombre des postes offerts au CAPES d'occitan-langue d'oc. Pour 2004, seuls 4 postes seraient réservés au CAPES de cette langue contre 13 en 2003 et 17 en 2002 alors que l'Occitanie regroupe neuf régions et trente deux départements. La langue d'oc, la deuxième langue la plus parlée en France après le français, était déjà une des plus mal dotées en nombre d'enseignants par rapport aux autres langues de France. Une aussi faible perspective de recrutement accroîtrait donc les menaces de disparition de la langue mais aussi de la culture ancestrale de près de la moitié sud du pays. En Languedoc-Roussillon, terre d'accueil où des centaines de milliers de nouveaux arrivants sont annoncés dans les années qui viennent, cet enseignement est tout particulièrement considéré comme vital pour la préservation du patrimoine culturel régional, mais aussi pour l'intégration des nouveaux arrivants. Il lui demande s'il envisage de prendre en compte la demande des étudiants et enseignants de langue et littérature d'oc de retrouver le niveau antérieur de recrutement d'enseignants en occitan afin d'assurer l'avenir d'une culture plus que millénaire.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jacques Bascou](#)

**Circonscription** : Aude (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37826

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 avril 2004, page 3007

**Réponse publiée le** : 18 mai 2004, page 3663